



Loisirs nautiques perturbés par les cyanobactéries : le nombre de lieux de baignade diminue à l'approche d'une nouvelle canicule



Les autorités allemandes mettent en garde les amateurs de loisirs nautiques en raison de la présence de cyanobactéries dans la Sarre. Le taux augmente sur la plupart des lieux de baignade et certains sont menacés de fermeture dans la Grande Région.

Plus de pédalo possible dans le jardin franco-allemand de Sarrebrück : la présence de cyanobactéries rend la pratique dangereuse en cas de projections d'eau sur les humains. Le ministère de l'Environnement sarrois multiplie les recommandations liées à la propagation rapide des algues bleues dans les cours d'eau et les retenues du territoire.

Il a émis vendredi 24 juillet 2026 des conseils notamment pour les loisirs nautiques dans la Sarre, où la baignade est de toute façon interdite, comme allemand comme français. Les cyanobactéries y sont présentes à de nombreux endroits, et les autorités sanitaires déconseillent tout contact avec la rivière, qui fait office de frontière entre la France et l'Allemagne sur une partie de son parcours. Son affluent, la Blies, est également interdit à la baignade.

Concentrations élevées mais dans les normes

En Rhénanie-Palatinat, trois lacs présentent des niveaux trop importants : ceux du Bärenlochweiher, du Steinerne Brücke et de Baumholder sont sous surveillance constante et les autorités déconseillent de s'y baigner.

Dans la capitale mosellane, la baignade a été interdite à l'ouverture de Metz Plage samedi 4 juillet, en raison des algues bleues dans le plan d'eau.



Au Luxembourg, une prolifération importante de cyanobactéries a été constatée dans le lac supérieur de Weiswampach. Les analyses du 28 juillet 2026 ont révélé la présence de *Myrocystis aeruginosa*, au-delà du seuil d'action, explique l'administration de la gestion de l'eau (AGE).

Vu les risques sanitaires, une interdiction de baignade est prononcée avec effet immédiat pour lac supérieur de Weiswampach conformément au règlement grand-ducal modifié du 19 mai 2009 déterminant les mesures de protection spéciale et les programmes de surveillance de l'état des eaux de baignade " écrit le gouvernement luxembourgeois

Il précise que la baignade reste autorisée sur le lac inférieur et que la situation en temps réel des sites de baignade est disponible sur un site dédié il convient d'éviter toute activité nautique (sports aquatiques, pêche) et tout contact avec l'eau et de ne pas laisser les chiens et autres animaux domestiques boire l'eau

La liste des sites ouverts à la baignade, et les informations relatives à la qualité de leur eau dans la grande région sont disponibles sur le site de la Commission européenne, qui contrôle chaque année l'ensemble des lieux de plaisance.

Présence constante et préconisations

Les autorités sanitaires sarroises précisent que la présence des algues bleues est fréquente l'été, mais qu'elles sont présentes beaucoup plus tôt que les années passées, puisque les premières cyanobactéries sont apparues dès le mois de mai.

Les cyanobactéries se développent principalement dans des eaux calmes, chaudes et riches en nutriments, comme les lacs ou les étangs. Elles prolifèrent généralement entre août et octobre, favorisées par les apports de phosphore et d'azote issus de l'agriculture ou des eaux usées. Le réchauffement rapide des eaux à la fin du printemps a contribué à leur développement précoce cette année.